

N° 1259 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
**2021**

COMMUNE : 084 ESSARTS EN BOCAGE  
 ARRONDISSEMENT : 85 LA ROCHE SUR YON  
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRES YON VENDEE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTES	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	11 193 138	28,97 (*)	8 807 000	2 551 388	30,97	2 727 528	94,32
Taxe foncière (non bâti).....	500 420	37,51	497 500	186 612	38,26	1 903 347	122,67
CFE.....			0				>>>
Totaux :				2 738 000		2 917 872	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case :  dont taux départemental 2020 : 16,52

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
 - de reconduction des taux de référence  
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	28,97	10	30,87
Taxe foncière (non bâti).....	37,51	11	39,97
CFE.....	>>>		
Produit total soustraits		9	2 917 872
Produit total de référence (total colonne 4)		10	2 738 000
			= 1,065634

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			38 516		>>>	38 516
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
698 316	38 501		137 788		- 564 704	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

2 917 872	+	38 516	+	736 817	+	0	+	137 788	+	-	564 704	=	2 990 713
Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 6)													Montant total prévisionnel 2021
Total autres taxes (cadre II)													au titre de la fiscalité directe locale
Allocations compensatrices et DCRTP													Contribution FNGIR
Versement FNGIR													coefficient correcteur
Versement FNGIR													coefficient correcteur

A LA ROCHE SUR YON  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 A.FUENTES  
 Le 22 MARS 2021

Le préfet,  
 le 27 AVR. 2021

Le maire,  
 le 14/04/2021



Laurent CAIRE-PASTOR

N° 1259 COM (2)

**TAUX**  
**FDL**  
**2021**

MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS  
Ministère  
de la  
Région  
Normandie

COMMUNE : 084 ESSARTS EN BOGAGE  
ARRONDISSEMENT : 85 LA ROCHE SUR YON  
TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRES YON VENDEE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

<b>Taxe foncière (bâti) :</b>			
a. Personnes de condition modeste	2 258		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	649		
d. Locaux industriels	673 943		
<b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	21 466		
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE) :</b>	0		
a. Réduction des bases des créations d'établissements			
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire			
c. Base minimum			
d. Locaux industriels			
e. Autres allocations			
<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :</b>			
<b>Dotations pour perte de THLY :</b>	0		
<b>Dotation TH (Mayotte) :</b>			
<b>COEFFICIENT CORRECTEUR</b>	0,824916		

2. BASES NON TAXÉES

<b>Bases exonérées par le conseil municipal</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi</b>	
Taxe foncière (bâti)	2 504 341
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	113 213
<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</b>	
3. CVAE	>>>
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : exonérations non compensées	
<b>4. TAXE D'HABITATION</b>	
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	227 460
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	59 759
c. Bases des locaux vacants soumis à THLY	13,41
d. Taux figé de taxe d'habitation	0,00
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	
<b>7. FRACTION DE TVA</b>	>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux moyens communaux de 2020 au niveau national	12	38,14						
	13	35,87						
Taux plafonds 2021	14	95,35						
Taxe foncière (bâti).....		47,51	1,03000	1,81000	94,32	122,67		
Taxe foncière (non bâti).		>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE.....		>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 :	national >>>	communal >>>	21,96

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux de CFE  
perçue en 2020 par  
la communauté  
d'agglomération, la  
communauté urbaine  
ou de communes  
ayant opté pour la  
fiscalité professionnelle  
unique